

Monsieur Christian ESTROSI
Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur
06364 NICE CEDEX 4

Nice, le - 1 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous associer à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nice et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable avec une réserve et trois recommandations.

Nous avons relevé de nombreuses mesures qui participeront au développement économique de la commune de Nice.

Parmi elles, nous saluons particulièrement votre projet de Cité Européenne de la Santé, alliant enseignement (Campus Santé), recherche et développement économique visant notamment à créer un « centre de référence » sur Nice Est dans les domaines du bien-être, de la santé et pour accompagner la Silver Economie.

Le réaménagement de la Place de l'Ariane devrait permettre de renforcer la mixité fonctionnelle propice au renouvellement de ce quartier. L'évolution de l'offre de logements et la création d'un pôle d'activité et d'artisanat s'inscrivent parfaitement dans cette dynamique et dans le programme de rénovation urbaine (PRU). Cet aménagement est essentiel à la renaissance du quartier.

Toutefois, notre compagnie consulaire émet trois recommandations et une réserve sur les mesures prévues dans la modification.

La première recommandation concerne l'Unité de Valorisation Energétique de l'Ariane (UVE). Cette modification prévoit l'élargissement de l'emplacement réservé à l'agrandissement de l'usine. Ce projet regroupe également d'autres parcelles appartenant à la Métropole sur lesquelles aucune évolution n'est prévue dans cette modification. Nous sommes conscients de l'importance de ce projet, néanmoins, sur le quartier de l'Ariane, le foncier destiné à l'activité économique mobilisable à court terme est rare.

.../...

Ainsi, nous sommes persuadés que la mixité fonctionnelle garantira l'évolution positive de cette zone franche urbaine. C'est pourquoi, nous soutenons le projet de fondation Saint-Gobain, qui recherche une parcelle dans ce secteur, pour implanter un pôle métropolitain Métiers Bâtiments & Habitat durable sur l'Ariane. Ce projet contribuera à l'amélioration de la compétitivité, de l'emploi et assurera un nouvel avenir économique à ce quartier.

Un des terrains étudiés, qui pourrait accueillir ce projet, est situé au 35, boulevard de l'Ariane. A priori, il est intégré dans le projet d'agrandissement de l'UEV. Mes services se tiennent à la disposition des vôtres pour étudier toutes les solutions envisageables afin d'accueillir le projet de la fondation Saint-Gobain.

La seconde recommandation concerne la création ou le renforcement de certaines centralités :

- La création d'un nouveau centre commercial sur le territoire communal dans le quartier Caucade. Il serait utile d'apporter quelques précisions complémentaires qui nous auraient permis d'émettre un avis circonstancié.
- Le projet d'aménagement de l'ancien stade du Ray permettra de faire émerger une véritable centralité.

Pour ces deux projets, il est indispensable que la complémentarité avec le tissu commercial et artisanal existant soit recherchée. Mes services se tiennent à la disposition des vôtres pour vous accompagner dans la définition du dimensionnement et de la programmation commerciale.

La troisième recommandation porte sur le projet d'extension du secteur UAm sur le secteur UEc de la route de Canta Galet qui est destiné majoritairement aux activités. La création d'une SMS (servitude de mixité sociale) dans ce nouveau secteur sur la parcelle NA 26 supprime du foncier dédié à l'activité économique. Or, comme le souligne le projet de diagnostic du PLU métropolitain, le foncier à destination de l'économie est rare. Aucune alternative n'est proposée pour le remplacement du foncier à vocation d'activité sur lequel est désormais prévue la servitude. Il semble donc opportun de mener des réflexions sur l'extension et la densification de certaines zones d'activités économiques.

.../...

La réserve concerne la restriction des possibilités d'installation de terrasses pour les hôtels et les restaurants le long de la Promenade des Anglais. Cette mesure risque de contraindre fortement ces établissements et sera dommageable à l'activité touristique.

Par ailleurs, nous sommes favorables à l'allègement des conditions de stationnement pour les commerces le long des corridors de transport en commun en site propre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Le Président,'.

Bernard KLEYNHOFF

